

## Contribution Familiale

(Externe – Demi -Pensionnaire – Interne)

<b>Collège :</b>	325,00 € par trimestre	<b>Année : 975,00 €</b>
<b>Lycée :</b>	347,00 € par trimestre	<b>Année : 1041,00 €</b>

*La contribution familiale est toujours due, quel que soit le régime de l'élève. A cela s'ajoute suivant les cas, soit la demi-pension soit la pension.*

## Régime

### Demi-Pension

#### 6<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup>

<b>4 repas</b>	T1 : 419,44 €	T2 : 359,52 €	T3 : 299,60 €	<b>Année : 1 078,56 €</b>
<b>3 repas</b>	T1 : 314,58 €	T2 : 269,64 €	T3 : 224,70 €	<b>Année : 808,92 €</b>
<b>2 repas</b>	T1 : 209,72 €	T2 : 179,76 €	T3 : 149,80 €	<b>Année : 539,28 €</b>

#### 3<sup>e</sup> - 2<sup>de</sup>

<b>4 repas</b>	T1 : 419,44 €	T2 : 359,52 €	T3 : 269,64 €	<b>Année : 1 048,60 €</b>
<b>3 repas</b>	T1 : 314,58 €	T2 : 269,64 €	T3 : 202,23 €	<b>Année : 786,45 €</b>
<b>2 repas</b>	T1 : 209,72 €	T2 : 179,76 €	T3 : 134,82 €	<b>Année : 524,30 €</b>

#### 1<sup>ère</sup> - T<sup>ale</sup>

<b>4 repas</b>	T1 : 419,44 €	T2 : 359,52 €	T3 : 239,68€	<b>Année : 1 018,64 €</b>
<b>3 repas</b>	T1 : 314,58 €	T2 : 269,64 €	T3 : 179,76 €	<b>Année : 763,98 €</b>
<b>2 repas</b>	T1 : 209,72 €	T2 : 179,76 €	T3 : 119,84 €	<b>Année : 509,32 €</b>

### Pension

<b>4<sup>e</sup></b>	T1 : 1 515,50 €	T2 : 1 299,00 €	T3 : 1 082,50 €	<b>Année : 3 897,00 €</b>
<b>3<sup>e</sup></b>	T1 : 1 515,50 €	T2 : 1 299,00 €	T3 : 974,25 €	<b>Année : 3 788,75 €</b>
<b>2<sup>de</sup></b>	T1 : 1 593,90 €	T2 : 1 366,20 €	T3 : 1 024,65€	<b>Année : 3 984,75 €</b>
<b>1<sup>ère</sup> - T<sup>ale</sup></b>	T1 : 2 048,20 €	T2 : 1 755,60 €	T3 : 1 170,40 €	<b>Année : 4 974,20 €</b>

(T1 : 1<sup>er</sup> Trimestre T2 : 2<sup>e</sup> Trimestre T3 : 3<sup>e</sup> Trimestre)

**Collège & Lycée Privés LA MALGRANGE**

76 avenue de La Malgrange – 54140 Jarville-La-Malgrange

03 83 51 47 54 – contact@lamalgrange.net

## RÈGLEMENT

**Prélèvement automatique :** Tous les 10 du mois (d'octobre à juin inclus) le prélèvement interviendra sur votre compte bancaire selon les factures émises par l'économat.

**Chèques :** Le trimestre est à régler d'avance suivant le barème au recto, en ajoutant les compléments divers et en déduisant la provision versée lors de l'inscription ou de la réinscription. Une facture de régularisation vous parviendra ultérieurement. Chèques libellés à l'ordre de l'**OGEC de La Malgrange**.

Tout trimestre commencé est dû en entier.

Les frais bancaires engendrés par le rejet d'un chèque ou d'un prélèvement, seront facturés aux familles.

## LA CONTRIBUTION FAMILIALE

C'est la contribution des familles pour les frais de fonctionnement non pris en charge par l'Etat. Les salariés des établissements d'enseignement privés catholiques, bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale, **sur présentation d'une attestation de l'employeur (à fournir chaque année)**. Celle-ci ne peut se cumuler avec la réduction pour autres enfants scolarisés.

## DEMI-PENSION ET PENSION

La demi-pension traditionnelle comprend 4 repas par semaine de la sixième à la terminale. **Il est possible de moduler aux conditions suivantes : 2 ou 3 repas hebdomadaire à jour fixe.**

Pour les repas occasionnels, des tickets sont à acheter le jour même à l'économat.

**REPAS OCCASIONNEL: prix 7,90 €.** Possibilité d'acheter par carnet de 10 tickets.

Un élève pourra être accueilli au self avec son repas, **uniquement pour raison médicale** et sur autorisation expresse du chef d'établissement (**sécurité alimentaire**). Une demande motivée, accompagnée d'un justificatif devront être adressés au directeur. Aucune autre dérogation ne saurait être acceptée.

Les élèves de terminale et de première, sont en chambre individuelle, en fonction des places disponibles.

## COMPLÉMENTS DIVERS

Pour les demi-pensionnaires et les externes restant à l'étude après les classes, jusqu'à 18h ou 18h30 (surveillance, récréation et étude), ajouter 80,00€ par trimestre.

Pour les élèves du collège, les fournitures éventuelles (cahier de TP, livret de TD...) seront facturées trimestriellement. La participation aux activités pédagogiques liées à certains enseignements et aux projets de classe (séjours, sorties...) peut engendrer des coûts supplémentaires dont le montant sera communiqué aux familles à la rentrée par les responsables concernés.

La cotisation pour l'EPS représente 34€, montant prélevé sur la facture du 1<sup>er</sup> trimestre.

Les nouveaux élèves du collège devront être équipés d'un chromebook. Le financement de celui-ci se fera sur deux ans. Le chromebook est dû en totalité en cas de départ anticipé.

## RÉDUCTION

Pour tout élève qui a des frères et sœurs à La Malgrange il est accordé une réduction trimestrielle, sur la contribution familiale, de 10% par enfant pour deux enfants, 20% par enfant pour trois enfants et 25% par enfant pour quatre enfants.

## RÉDUCTION POUR ABSENCE

**Contribution familiale :** Un trimestre commencé est dû en entier.

**Pension et demi-pension:** il n'est consenti de réduction qu'à partir de **deux semaines consécutives d'absence**.

## CHANGEMENT DE REGIME

Sauf cas spéciaux, étudiés conjointement par la famille et Monsieur le Chef d'Etablissement, **le régime choisi au moment de l'inscription ou de la réinscription ne peut être changé en cours d'année**. Un dédit pourra éventuellement être demandé aux familles.

## BOURSES NATIONALES

Des bourses nationales peuvent être accordées au collège et au lycée. Les familles sont avisées des dates de demande de dossier par le secrétariat.

**Collège & Lycée Privés LA MALGRANGE**

76 avenue de La Malgrange – 54140 Jarville-La-Malgrange

03 83 51 47 54 – contact@lamalgrange.net